

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Compte rendu du conseil municipal**  
**du 18 mars 2021**

Etaient présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, GRAPPE Bernadette, MICHEL Jean-Paul, SEIBERT Ludovic, CRETIN Pascal, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu

Absents excusés : DE JACQUELOT Rodolphe (pouvoir à BULONE Géraldine), EPAILLY Stéphane

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Compte-rendu des commissions.
- Point ventes des parcelles de terrains et délibération de principe.
- Projet d'aménagement : Ilay et parking du Pic de l'Aigle
- Projet de déchetterie verte
- Loyer Local professionnel Yann DAVID.
- Courrier CAGNE Marie-Lorraine
- Débat d'Orientation Budgétaire (Investissement, fiscalité 2021, etc )
- Questions diverses

**1/ Approbation des comptes-rendus précédents**

A l'unanimité, les comptes-rendus des séances des 21 janvier et 24 février sont adoptés.

**2/ Comptes-rendus des commissions**

Ils seront abordés au sein même des débats. Un point est fait sur le dernier Conseil Communautaire, dont l'objet était le vote du CA et BP de l'Ephad.

**3/ Point vente des parcelles de lotissement**

La dernière parcelle a fait l'objet d'une réservation ce jeudi 18 mars.

De ce fait, les 10 parcelles sont réservées (2 vendues et signées chez le notaire, 2 avec permis de construire et en cours de signature chez le notaire et les 6 autres ayant une promesse de ventes).

Le Conseil Municipal prend les délibérations nécessaires en vue de la signature des actes notariés des lots suivants :

- ✓ 1 -M. MATHY Gaétan -708 m2 à 25 488 TTC
- ✓ 2 - M PONTHEU – 659 m2 à 23 724 € TTC
- ✓ 9- M MUSSILON et Mme CHAVESSUS – 1198 m2 à 43 128 €TTC
- ✓ 11- M MEUNIER et Mme DECONFIN – 1106 m2 à 39 816 € TTC.

**4/ Projet d'aménagement : Ilay et Parking du Pic de l'Aigle**

➤ Pic de l'aigle :

- Réaménager le stationnement pour réduire les nuisances auprès des riverains, par l'utilisation des 2 parkings au pied du sentier et une communication dense incitant les randonneurs à stationner au parking de Naja, qui devra être le parking prioritaire.
- Sécuriser les abords des parkings et le hameau en limitant la vitesse (bandes rugueuses au sol) et interdiction du stationnement hors parking.

- Ilay : ( en concertation sur certains points avec la commune du Frasnois)
  - Mise en place d'une zone de quiétude pour préserver la faune et la flore entre les 2 lacs en limitant fortement le passage des randonneurs.
  - Au niveau du stationnement, orienter celui-ci prioritairement au niveau du parking du saut Girard et interdiction du Chemin du lac à la circulation (sauf pour les riverains).
  - Limiter la vitesse et sécuriser la route départementale pour une traversée sans risques des piétons
  - Stationnement le long de la RD uniquement du côté du lac.
- Ces différents aménagements impliquent l'achat et la mise en place de panneaux, de potelets. Le chiffrage doit être affiné et accepté lors d'une prochaine séance. Un financement par la CC Grandvallièrre sera demandé.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à ces installations et accepte l'achat d'une cabane de toilettes sèches pour un montant de 614 € TTC qui sera mis en place sur le parking du Pic de l'aigle dès les vacances de printemps, à titre d'essai.

La gestion des camping-cars sur sites est également évoquée : une réflexion pour un stationnement raisonné et de courte durée est engagée.

- Il est décidé que le canotage sur le lac d'Ilay est toujours interdit mais que la baignade se fera aux risques et périls de chacun.

#### **5/ Projet de déchèterie verte**

La plateforme Goyard n'acceptant plus les déchets des particuliers, le Conseil Municipal réfléchit à un emplacement pouvant recueillir les déchets de tonte et les cendres. Une commission étudiera les différentes possibilités offertes.

#### **6/ Loyer local professionnel Yann DAVID**

Celui-ci se situe au Rez-de chaussée de l'appartement occupé. Dans un souci de cohérence des montants de loyers communaux, le Conseil Municipal décide que ce local sera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 intégré au loyer du logement à l'unanimité sauf 2 contre (P. JARNO et L. SEIBERT).

Le Maire informe le Conseil qu'un courrier lui a été fait en début de mois afin que les abords de ce bâtiment soient nettoyés. C'est en cours mais un rappel lui sera fait.

#### **7/ Courrier Marie-Lorraine CAGNE**

Malgré les travaux de réfection du réseau d'assainissement par la commune, l'eau s'infiltré toujours dans son bâtiment. Le réseau étant maintenant neuf à cet endroit, il n'est pas du ressort de la commune de drainer le mur de sa propriété.

#### **8/ Débat d'orientation budgétaire :**

- Le programme forestier 2021 est adopté dans son ensemble pour un total de 9 393.85 euros (travaux sylvicoles dans les parcelles 218-229 et 128 / parcellaire des parcelles 142-103 et 104).
- Le Conseil Municipal adopte également le principe du projet de plantation dans la parcelle 132 proposé par l'ONF, celui-ci devant être affiné notamment au niveau des essences prévues.
- DECI ( défense extérieure contre l'incendie ) :Le schéma communal de DECI est maintenant obligatoire. Afin de le réaliser, le Conseil Municipal mandate le Maire, en vue de solliciter un devis des services du SIVIC, compétent pour cette mise en œuvre.
- Financement : 2 banques ont été consultées en vue d'obtention de lignes de trésorerie ou d'emprunt. Après étude des offres et discussions, il est décidé de contracter un emprunt de 100 000 € auprès de la Banque Postale sur 15 ans au taux fixe de 0.68% avec une échéance trimestrielle de 1754.53 €. Cet emprunt servant à financer les investissements 2021, conjugué avec les

ventes des parcelles du lotissement permettra de redonner un peu d'air aux finances communales.

- Fiscalité : Un débat a lieu sur l'augmentation de la fiscalité cette année. La décision sera prise lors du prochain Conseil, puisque nous ne sommes pas encore en possession des données mais un consensus semble être d'une augmentation mesurée de maximum 5%.
- Etude diagnostique et patrimoniale du réseau d'assainissement : Le bilan annuel du SATESE préconise fortement de la réaliser afin de connaître l'état de notre réseau et de procéder au contrôle des parties privées des branchements.  
Afin d'aider la commune à recruter un bureau d'étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'agence de l'ingénierie du Conseil départemental et prend note du coût annuel de 100 € HT.
- Devis d'une architecte en décoration pour la rénovation de la salle polyvalente : Celui-ci, équivalent à 5 160 € HT est jugé trop élevé et n'est pas retenu par le Conseil Municipal.
- Questions diverses
  - ✓ M CRETIN Pascal demande si l'ONF facture de l'assistance lors des ventes de bois en Unité de Produit.
  - ✓ Il évoque un courrier de Mme Loureiro sollicitant des travaux dans le logement communal : ceci a été vu par M CHEVALIER et les travaux se feront sur le vélux dès les beaux jours.
  - ✓ M BOUILLET informe que le passage canadien vers le stade est plein et que certains habitants de plaignent de la divagation des chiens.